



PLAN LOCAL D'URBANISME DE REIMS

Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Dates d'approbation:
Révision : 28/09/2017
Modification simplifiée n°1 : 19/12/2019
Modification n°1 : 19/12/2019
Mise à jour n°1 : 04/12/2020
Mise à jour n°2 : 30/05/2021
Modification simplifiée n°2 : 24/06/2021
Révision allégée n°1 : 30/09/2021
Modification n°2 : 15/12/2022
Mise à jour n°3 : 14/01/2023
Révision allégée n°2 : 30/03/2023

Reims.fr

GRAND
REIMS
COMMUNAUTÉ URBAINE

SOMMAIRE

Préambule	4
Le projet d'aménagement et de développement durables dans le PLU	4
Le PADD, expression du projet urbain de la Ville	4
Les objectifs poursuivis du PADD	5
Axe stratégique n°1 : Reims au cœur d'un rayonnement métropolitain	6
→ Orientation n°1-1 : S'inscrire comme porte d'entrée du Grand Paris et de la région Grand Est 6	
→ Orientation n°1-2 : Contribuer au projet d'un territoire de 300 000 habitants	6
→ Orientation n°1-3 : Préserver l'attractivité des fonctions métropolitaines	7
→ Orientation n°1-4 : Soutenir l'excellence de l'enseignement supérieur, la recherche et la vie étudiante	7
→ Orientation n°1-5 : Dynamiser le cœur de ville	7
→ Orientation n°1-6 : Conforter la vitalité des quartiers notamment par les opérations de renouvellement urbain	8
→ Orientation n°1-7 : Préserver la sobriété foncière.....	9
❖ Objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain	10
Axe stratégique n°2 : Reims, ville d'initiatives et d'innovations économiques	11
→ Orientation n°2-1 : Encourager l'incubation d'entreprises.....	11
→ Orientation n°2-2 : Disposer d'espaces adéquats pour accueillir les entreprises.....	11
→ Orientation n°2-3 : Affirmer l'agriculture et la viticulture comme vecteurs de développement	11
→ Orientation n°2-4 : Accompagner les évolutions numériques	12
Axe stratégique n°3 : Reims, ville répondant au défi démographique	13
→ Orientation n°3-1 : Prendre en compte la diversité des attentes et des moyens financiers des ménages.....	13
→ Orientation n°3-2 : Favoriser l'intensification des espaces urbains.....	14
→ Orientation n°3-3 : Construire la ville des mobilités	14
→ Orientation n°3-4 : Soutenir une politique audacieuse de cohésion sociale (seniors, petite enfance, jeunesse, handicaps.....)	15
Axe stratégique n°4 : Reims, ville d'excellence dans son cadre de vie.....	16
→ Orientation n°4-1 : Dynamiser le centre-ville et les polarités de quartiers.....	16
→ Orientation n°4-2 : Affirmer l'importance d'un patrimoine préservé	16
→ Orientation n°4-3 : Promouvoir la qualité des politiques culturelles, éducatives et sportives .	17
→ Orientation n°4-4 : Révéler les caractéristiques « nature » de la ville.....	17
→ Orientation n°4-5 : Soutenir une gestion durable des ressources et préserver la santé publique.....	18

PREAMBULE

Le projet d'aménagement et de développement durables dans le PLU

Le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) définit :

1° Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;

2° Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de la Ville.

Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Le PADD constitue également le cadre de gestion dans le temps du PLU puisqu'il conditionne le recours à d'éventuelles procédures de modification ou de révision du PLU.

Le PADD, expression du projet urbain de la Ville

Le PADD définit la stratégie d'aménagement et de développement du territoire. Fondé sur le diagnostic territorial, l'état initial de l'environnement et la prise en compte des politiques sectorielles et/ou supracommunales, il constitue la clé de voûte du PLU, en fixant les objectifs stratégiques et les axes du projet urbain de la Ville, dans le respect des objectifs fixés par la loi et notamment ceux visés à l'article L. 101-2 du Code de l'Urbanisme :

1° L'équilibre entre :

- a) Les populations résidant dans les zones urbaines et rurales ;
- b) Le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, la restructuration des espaces urbanisés, la revitalisation des centres urbains et ruraux ;
- c) Une utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des sites, des milieux et paysages naturels ;
- d) La sauvegarde des ensembles urbains et du patrimoine bâti remarquables ;
- e) Les besoins en matière de mobilité ;

2° La qualité urbaine, architecturale et paysagère, notamment des entrées de ville ;

3° La diversité des fonctions urbaines et rurales et la mixité sociale dans l'habitat, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs de l'ensemble des modes d'habitat, d'activités économiques, touristiques, sportives, culturelles et d'intérêt général ainsi que d'équipements publics et d'équipement commercial, en tenant compte en particulier des objectifs de répartition géographiquement équilibrée entre emploi, habitat, commerces et services, d'amélioration des performances énergétiques, de développement des communications électroniques, de diminution des obligations de déplacements motorisés et de développement des transports alternatifs à l'usage individuel de l'automobile ;

4° La sécurité et la salubrité publiques ;

5° La prévention des risques naturels prévisibles, des risques miniers, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature ;

6° La protection des milieux naturels et des paysages, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts ainsi que la création, la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques ;

7° La lutte contre le changement climatique et l'adaptation à ce changement, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'économie des ressources fossiles, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de sources renouvelables.

Les objectifs poursuivis du PADD

Les récentes évolutions institutionnelles, qui ont contribué à la création de la région Grand Est, regroupant l'Alsace, la Champagne-Ardenne et la Lorraine, et à la naissance d'une communauté urbaine de près de 300 000 habitants centrée autour de Reims, constituent des défis territoriaux de premier ordre pour la Ville.

Elles appuient la volonté de renforcer l'attractivité économique, résidentielle et touristique de Reims, afin d'affirmer encore davantage son rayonnement et son caractère métropolitain. Pour cela, la Ville souhaite répondre, à travers le PADD, aux objectifs stratégiques :

- d'accompagnement et de soutien aux dynamiques économiques et touristiques ;
- de promotion d'un cadre de vie qualitatif et dynamique pour l'ensemble des quartiers ;
- de solidarité en prenant en compte la diversité des attentes et des moyens financiers des ménages (logements, renouvellement urbain, densification, accessibilité de la ville, cohésion sociale) ;
- de développement d'une politique en faveur de la transition écologique en soutenant la gestion durable des ressources (eau, air, énergie...) et la biodiversité ;
- de contribution à la maîtrise des consommations foncières.

AXE STRATEGIQUE N°1 : REIMS AU CŒUR D'UN RAYONNEMENT METROPOLITAIN

→ Orientation n°1-1 : S'inscrire comme porte d'entrée du Grand Paris et de la région Grand Est

L'organisation territoriale des collectivités a profondément évolué entre 2013 et 2015 avec d'une part la création de la Métropole du Grand Paris et, d'autre part, la fusion des régions Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine au sein du Grand Est.

Par sa localisation géographique, Reims, douzième ville de France, a l'ambition de s'affirmer comme le point de jonction entre ces deux territoires, en s'appuyant notamment sur une desserte ferroviaire renforcée vers et depuis Paris (45 minutes), Nancy, Metz (moins d'1h) et Strasbourg (1h30).

Afin de renforcer ce positionnement stratégique, la Ville s'est donnée pour objectifs de développer une offre foncière et immobilière complémentaire au bassin parisien et aux agglomérations du Grand Est, et d'aménager de manière qualitative des zones d'activités performantes afin de consolider le tissu économique rémois et d'attirer de nouvelles entreprises.

Reims assure également la plupart des grandes fonctions métropolitaines avec la présence sur son territoire des directions nationales, régionales ou départementales de grandes entreprises et administrations, des sites d'enseignement supérieur (notamment universitaires), d'équipements culturels rayonnants, d'établissements commerciaux attractifs, et d'un patrimoine reconnu pour sa valeur exceptionnelle.

Reims souhaite par ailleurs développer une stratégie de marketing territorial afin d'accroître son rayonnement à l'échelle nationale, voire internationale ; et susciter ainsi l'intérêt des investisseurs économiques et des visiteurs touristiques.

→ Orientation n°1-2 : Contribuer au projet d'un territoire de 300 000 habitants

La naissance, au 1^{er} janvier 2017, de la communauté urbaine du Grand Reims contribue à structurer les politiques d'aménagement et de développement du bassin de vie rémois. Au cœur de ce territoire, Reims joue un rôle prépondérant en concentrant plus de 60 % de la population mais aussi la plupart des entreprises, des commerces et des équipements de la communauté urbaine.

Afin d'assumer son rôle moteur, Reims souhaite renforcer son attractivité résidentielle, notamment en favorisant la cohabitation des logements avec les lieux de travail dans une logique de mixité fonctionnelle, en offrant des services de qualité, un foncier abordable (densification du tissu bâti, renouvellement urbain, extension urbaine pondérée et proportionnée) et en renforçant les possibilités de déplacement tous modes.

Reims porte l'ambition, d'une part d'accueillir sur son territoire de nouveaux grands équipements, notamment en matière de loisirs et de tourisme, répondant aux besoins de son bassin de vie, et d'autre part de faciliter la mise en réseau des équipements de proximité.

Afin de consolider son attractivité résidentielle, Reims entend également promouvoir la construction d'habitats et d'espaces urbains innovants et éco-durables, qui tiennent compte des ressources et des contraintes locales, et confortent le fonctionnement écologique du territoire.

→ **Orientation n°1-3 : Préserver l'attractivité des fonctions métropolitaines**

Afin de renforcer son positionnement stratégique, la Ville ambitionne de développer les grandes mobilités pour relier son agglomération au sein et dans son bassin de vie, au bassin parisien et au Grand Est. Cet objectif se traduit dans la définition d'un maillage performant des modes de déplacement (notamment ferroviaire et routier) confortant ou développant l'articulation et les connexions entre les différents réseaux de transport dans une logique d'intermodalité (notamment avec le transport fluvial, les modes actifs...).

Le rayonnement de Reims est lié également à ses attraits touristiques. Bénéficiant de deux inscriptions sur la Liste du patrimoine mondial (Cathédrale, Palais du Tau, Ancienne abbaye Saint-Remi ; Coteaux, Maisons et Caves de Champagne) et d'une architecture de la Reconstruction de grande qualité, la cité des sacres possède un patrimoine d'exception vecteur d'attractivité touristique et de loisirs. Sa mise en valeur constitue un objectif primordial pour le territoire urbain.

La réalisation de grands équipements à vocation ludique, sportive, évènementielle et culturelle contribuera à renforcer la visibilité de la Ville depuis l'extérieur. Ces orientations visent à conforter la vocation touristique et de loisirs de Reims, qui pourra s'appuyer sur le développement de l'offre à destination des visiteurs y compris locaux (hôtels, restaurants, équipements culturels...), notamment pour le tourisme d'affaires (projet de grande salle évènementielle, centre des congrès).

La Ville défend le confortement de ses fonctions métropolitaines supérieures et de commandement présentes sur son territoire (sous-préfecture, cours d'appel, CHU, Université, grandes écoles...), mais aussi les services de proximité, garants de l'animation urbaine.

→ **Orientation n°1-4 : Soutenir l'excellence de l'enseignement supérieur, la recherche et la vie étudiante**

Reims souhaite redynamiser son tissu économique en devenant un territoire de projet et d'innovation. Dans cette optique, la Ville fait le choix de s'appuyer sur la compétitivité de ses filières agro-industrielles, de soutenir les filières émergentes (bio-économie, agro-ressources, pharmaceutique...), de développer les outils d'accompagnement à la création d'entreprises (Innovact Center, incubateurs de l'enseignement supérieur) et de faire émerger des secteurs dédiés à l'innovation (Port Colbert, par exemple...).

L'ambition du territoire est également de décroiser et de mettre en synergie les espaces dédiés à l'enseignement supérieur : campus universitaires de l'URCA, ESAD, NEOMA Business School, Sciences Po, etc.

Pour accueillir et maintenir dans les meilleures conditions les diplômés et autres talents, Reims cherche également à déployer son offre en matière de logements, de services, de déplacements et d'emplois à destination des populations dans un objectif de mixité sociale, intergénérationnelle et fonctionnelle.

Le développement du territoire implique également l'enrichissement des formations proposées, et leur articulation avec les filières d'excellence du territoire : agro-industrie, viticulture, santé, art et design, musique, etc.

→ **Orientation n°1-5 : Dynamiser le cœur de ville**

Le rayonnement du patrimoine et la concentration des activités commerciales et économiques, des équipements et des services du centre-ville joue un rôle moteur pour Reims du fait de sa densité résidentielle, mais également pour l'ensemble de sa zone d'influence, son bassin de vie.

Son attractivité est vitale pour le développement du territoire, et sa dynamisation se révèle être un enjeu primordial. C'est la raison pour laquelle le choix de l'élargissement du centre-ville, en

est clairement affiché, notamment en revitalisant des polarités péricentrales telles que le secteur du Boulingrin, les Promenades, le Tri Postal ou encore la friche du SERNAM.

Le projet Reims Grand Centre prévoit d'y créer de nouveaux équipements (complexe aquatique, grande salle événementielle) qui ont pour vocation de rayonner sur un large territoire tout en répondant aux besoins d'accessibilité et de mobilité du secteur et de son interconnexion avec le reste de la Ville.

Reims réinvestit le site des Promenades comme poumon vert et le requalifie en espace de déambulation, d'animation et de préservation de la biodiversité. Les activités du quartier du Boulingrin ont vocation à être repositionnées vers le tourisme, le champagne et la gastronomie. Le Tri Postal ambitionne de devenir le point de convergence des différents modes de transport public (train, tramway, bus et transports interurbains) à l'échelle du Grand Reims, avec la réalisation d'un Pôle d'Echanges Multimodal. La construction notamment de bureaux, de commerces et de logements contribuera à la mixité fonctionnelle du secteur.

Ce projet s'inscrit par ailleurs dans une mise en synergie entre les activités et équipements existants dans le centre-ville et dans les faubourgs proches (faubourgs de Laon-Zola, Clairmarais, Jaurès-Jamin, Port Sec, etc.) : centre des congrès, Coulée Verte, offres commerciales et tertiaires.

→ **Orientation n°1-6 : Conforter la vitalité des quartiers notamment par les opérations de renouvellement urbain**

Parallèlement au renforcement de l'attractivité du centre-ville, le développement du territoire doit également s'appuyer sur une intégration durable des quartiers de faubourg et de périphérie dans la dynamique de l'agglomération.

La Ville promeut la mixité fonctionnelle et la consolidation du tissu économique local, notamment en s'appuyant et en renforçant les polarités commerciales de proximité. Elle poursuit également l'objectif d'y améliorer le fonctionnement urbain et d'offrir un environnement de qualité aux habitants et aux usagers :

- en y valorisant le patrimoine d'intérêt local (églises, écoles, maisons de champagne, architectures particulières de qualité),
- en confortant la place des espaces végétalisés,
- en privilégiant les mobilités adaptées aux besoins de déplacements des populations et des entreprises.

L'ambition vise aussi à renforcer l'ouverture des quartiers de faubourg et de périphérie en consolidant le maillage territorial des réseaux de transport public et en encourageant l'animation et l'intensification des grands axes inter-quartiers avec un traitement cohérent de l'espace public (voiries, trottoirs, places et placettes) permettant d'assurer des transitions harmonieuses entre les quartiers rémois et le centre-ville.

Sept quartiers font l'objet d'une attention particulière, du fait de dysfonctionnements urbains, économiques et sociaux observés et analysés : Wilson-Châtillons-Maison Blanche, Croix Rouge, Orgeval, Europe, Epinettes-Maladrerie-Chemin des Bouchers, Walbaum et Chalet-Solférino-Paul Petit.

Dans ces Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV), un contrat de ville unique a identifié des objectifs et des actions pour la période 2015-2020 en matière de cadre de vie, de cohésion sociale et de développement économique et de l'emploi, intégrant l'ensemble des thématiques relatives à la vie quotidienne des habitants : logements, urbanisme, transport, emploi, éducation, justice, sécurité, santé, etc. En matière d'urbanisme, cela se traduit notamment par des opérations de réhabilitation, de construction, de démolition, d'aménagement d'espaces publics, etc.

Le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) concourt à la réalisation de ces objectifs dans les quartiers qui en ont le plus besoin : Croix Rouge, Orgeval, Europe et Châtillons.

→ **Orientation n°1-7 : Préserver la sobriété foncière**

Afin de concourir aux objectifs généraux de développement durable, Reims a défini une stratégie territoriale cohérente, visant à un équilibre entre, :

- la maîtrise du développement urbain (en privilégiant notamment la réutilisation des friches, des dents creuses et / ou l'intensification urbaine), l'utilisation économe des espaces naturels (notamment en préservant les espaces à usage naturel, voire de loisirs, dans un esprit de conciliation entre nature et activités humaines, à l'image de la Coulée Verte) et la préservation des terres agricoles (notamment en réaffectant les zones en fonction des usages et potentiels agricoles)
- et, d'autre part, la prise en compte des besoins fonciers et immobiliers en matière d'activités économiques, de logements et d'infrastructures de transport (notamment en optimisant l'utilisation du foncier tout en respectant les objectifs de développement durable par la création d'espaces de respiration, d'ornement pour un cadre de vie de qualité...)

C'est dans ce cadre que la Ville assure une politique raisonnée de maîtrise et de programmation foncière et immobilière (qu'elle soit résidentielle, économique, commerciale, etc.) pour répondre aux enjeux précédemment cités.

Afin de limiter l'extension urbaine, les perspectives de développement s'inscrivent plus que jamais dans le renouvellement de la ville. A cette fin, Reims entend poursuivre ce qu'elle a conduit depuis plusieurs années avec des opérations de recyclage du foncier sur des sites à enjeu (anciennes casernes militaires, délaissés ou enclaves ferroviaires, etc). Cet engagement se poursuit et s'intensifie avec la reconquête d'anciennes emprises ferroviaires et industrielles (SERNAM, 12^{ème} Escadre, Port Colbert, Tir aux Pigeons, La Husselle), destinées à accueillir de nouvelles centralités et de nouveaux espaces à vocation mixte, d'équipements, d'activités économiques innovantes, d'habitat, de commerce, d'artisanat, etc.

Le tissu urbain rémois comporte par ailleurs des sites urbains présentant des potentiels divers de mutation, tels que le Moulin de la Housse (en lien avec le projet de halte ferrée de Beine Farman), le site des Coutures, le Bois d'Amour, le secteur des Naussonces dans le faubourg Sainte-Anne, l'îlot Saint-Gilles, etc.

Pour répondre aux exigences réglementaires de maîtrise des consommations foncières du fait de délocalisations d'activités commerciales et tertiaires notamment sur des espaces agricoles ou naturels situés en périphérie, il paraît nécessaire de requalifier les polarités économiques les plus fragiles et les plus obsolètes, notamment celles situées en entrées de ville, d'accompagner leurs mutations, d'optimiser leur aménagement et de renforcer leur attractivité (accessibilité pour les usagers, optimisation des livraisons, signalétique directionnelle et informative...).

Le phénomène d'extension urbaine observé ces dernières décennies partout en France étant par ailleurs lié à un usage croissant des véhicules motorisés, la Ville s'est fixée pour objectif de dimensionner l'offre de stationnement de manière cohérente pour favoriser le report modal vers les transports collectifs, dont le maillage et l'interopérabilité seront renforcés par la réalisation du Pôle d'Echanges Multimodal et une structuration optimisée des réseaux de transports.

❖ **Objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain**

Le précédent PLU prévoyait l'artificialisation de 444,47 hectares d'espaces agricoles et naturels, principalement dans le secteur Est.

La Ville de Reims a fait le choix de réduire drastiquement ses possibilités d'artificialisation d'espaces agricoles et naturels, avec un solde de plus de 280 hectares en faveur des zones agricoles (A) ou naturelles (N) par rapport au précédent PLU, représentant une division par 2,69 de ces possibilités d'extension urbaine (dont la surface cumulée représente désormais environ 165 ha).

La stratégie de développement urbain de Reims s'inscrit prioritairement dans le renouvellement de la ville, dans la reconquête de ces espaces urbains délaissés (friches, dents creuses, etc.) et dans une densification de sa trame bâtie. Le territoire rémois présente notamment des capacités de recyclage urbain d'environ 40 hectares mobilisables par la réutilisation des friches SERNAM, de la 12^{ème} Escadre d'Aviation, du Tir aux Pigeons, etc.

AXE STRATEGIQUE N°2 : REIMS, VILLE D'INITIATIVES ET D'INNOVATIONS ECONOMIQUES

→ Orientation n°2-1 : Encourager l'incubation d'entreprises

La Ville souhaite dynamiser le tissu économique rémois, moteur d'initiatives, d'innovations et d'emplois, afin d'enrayer la baisse du nombre d'entreprises créées et de lutter contre le chômage.

Il s'agit de positionner Reims comme une terre d'entrepreneuriat et d'innovation, tout en valorisant ses atouts traditionnels.

Pour y parvenir, la Ville encourage la création d'entreprises, notamment dans les filières émergentes, en offrant les meilleures conditions (en aménagement de zones de qualité et accessibles) pour accueillir et maintenir sur le territoire les entrepreneurs et les porteurs de projets innovants.

L'accompagnement dans la création d'entreprises et le soutien à l'innovation se traduit par un accroissement nécessaire de l'offre du territoire en matière de pépinières, d'incubateurs, et d'hôtels d'entreprises, notamment à destination des start-up et autres jeunes entreprises.

Afin de garantir la provision du territoire en futurs créateurs d'entreprises et cadres de structures innovantes, Reims développe les liens entre entreprises et enseignement supérieur, pour offrir à ses jeunes diplômés des conditions attrayantes en matière d'emplois, de logements adaptés et d'animation urbaine en commerces, équipements, services et activités culturelles et sportives.

→ Orientation n°2-2 : Disposer d'espaces adéquats pour accueillir les entreprises

Le positionnement stratégique et le rayonnement métropolitain de Reims exigent l'intensification, l'enrichissement et la diversification de son tissu économique, dans tous les secteurs concernés : industrie, artisanat, tertiaire, commerce, agriculture, services, etc.

Comme toute grande agglomération, Reims se doit non seulement de répondre de manière exhaustive aux besoins des habitants et des entreprises de son aire urbaine, mais aussi d'accroître son attractivité vis-à-vis des entreprises et des salariés extérieurs.

En ce sens, il paraît nécessaire de disposer des capacités foncières et immobilières les plus complètes afin d'être en mesure de proposer une offre diversifiée et qualitative pour attirer de nouvelles entreprises et d'amplifier les démarches de prospection et d'implantation d'entreprises sur le territoire dans un objectif d'intégration urbaine respectueuse du cadre de vie.

Reims souhaite ainsi développer des activités économiques innovantes et respectueuses de l'environnement, en recyclant des espaces urbains délaissés (notamment en réutilisant et densifiant le tissu bâti existant, comme dans le secteur Port Colbert, par exemple...) et, de manière pondérée et proportionnée, en aménageant des zones mixtes ou dédiées en extension urbaine.

→ Orientation n°2-3 : Affirmer l'agriculture et la viticulture comme vecteurs de développement

Afin de retrouver des dynamiques positives en matière d'entreprises et d'emplois, il est nécessaire de réadapter le tissu économique rémois aux plus récentes évolutions structurelles et technologiques, et de favoriser le développement de filières spécialisées qui distingueront Reims des autres agglomérations, dans un contexte de concurrence accrue entre territoires.

Cette spécialisation doit toutefois s'appuyer sur les forces économiques existantes du territoire qui constituent autant de support de développement. C'est dans cette optique que les filières traditionnelles nécessitent d'être confortées.

L'agriculture, la viticulture et l'industrie agro-alimentaires, notamment, apparaissent comme les principaux atouts du territoire, en interaction avec les secteurs d'excellence de la région rémoise : ferme agro-expérimentale sur l'ancienne base aérienne 112, Institut Européen de Bioraffinerie, secteur viti-vinicole, etc.

Cette stratégie requiert également une politique de soutien aux filières économiques émergentes (design, par exemple) ou à fort potentiel (agro-ressources, santé-beauté, éco-bâtiment...), qui s'appuient sur les activités traditionnelles et ressources du territoire (industries chimiques et pharmaceutiques, secteur agro-alimentaires, enseignement supérieur spécialisé).

→ **Orientation n°2-4 : Accompagner les évolutions numériques**

L'agglomération rémoise bénéficie d'une desserte numérique exemplaire, avec 5 400 km de fibre optique et 120 km de réseau très haut débit « Jupiter ». Cette capacité est à maintenir et étendre afin de favoriser l'accueil de nouvelles entreprises, le raccordement de l'ensemble des zones d'activités économiques, et l'accès de l'ensemble de la population aux outils et réseaux numériques les plus performants.

Afin de répondre aux besoins des entreprises implantées dans les secteurs mixtes du centre-ville, des faubourgs et des quartiers périphériques, Reims souhaite faciliter l'accessibilité au réseau très haut débit, notamment pour les Petites et Moyennes Entreprises (PME)

La Ville souhaite par ailleurs dédier un véritable « secteur » au développement des start-up innovantes dans le domaine du numérique et des nouvelles technologies.

AXE STRATEGIQUE N°3 : REIMS, VILLE REpondant AU DEFi DEMOGRAPHIQUE

→ Orientation n°3-1 : Prendre en compte la diversité des attentes et des moyens financiers des ménages

Reims compte 182 592 habitants en 2013, retrouvant depuis 2008, une dynamique démographique positive après plusieurs années de baisse de la population. Cette perspective induit un renforcement de la demande de logements sur le territoire, qui connaît une croissance continue depuis plusieurs dizaines d'années en raison de la hausse constante du nombre de ménages.

Conformément aux objectifs du Programme Local pour l'Habitat, le territoire rémois doit produire chaque année environ 550 logements supplémentaires, en réalisant des opérations de reconquête de friches, de comblement de dents creuses, de densification de la trame bâtie, de renouvellement urbain et, de manière pondérée et proportionnée, en aménageant des zones mixtes en extension urbaine.

Reims ambitionne également de conforter et de développer la mixité urbaine, en rééquilibrant l'offre de logements sur le territoire. En effet, la Ville comprend 40% de logements locatifs sociaux, la plaçant en la matière en tête des villes de plus de 100 000 habitants.

L'objectif est de promouvoir une offre résidentielle diversifiée, afin de permettre un parcours résidentiel complet pour les habitants. La Ville autorise le développement de programmes d'accession libre et mixer les types d'habitat en favorisant une répartition cohérente avec, notamment, l'accession sociale et le locatif.

Dans une optique de mixité fonctionnelle, et afin de garantir l'accès des habitants à une gamme étendue de services de proximité, il est nécessaire d'anticiper la programmation des logements par un accompagnement en commerces, équipements et services, transport public, desserte routière, dans un cadre de vie qualitatif réintroduisant la nature en ville, etc.

Comme toute grande ville, la population rémoise présente une diversité de situations socio-économiques qu'il est impératif de prendre en compte dans la production de logement. Cette adaptation doit satisfaire les besoins en logements des ménages les plus modestes, comme les demandes en hausse croissante de logements pour personnes seules (étudiants, personnes âgées) ou pour familles monoparentales.

Les demandes spécifiques concernent également les logements adaptés pour les personnes à mobilité réduite, mais également les besoins en matière de structures d'hébergement dédiées (ex : EHPAD, foyers pour personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer, etc).

Le territoire rémois nécessite également de développer l'offre sociale dans le tissu urbain diffus, dans le centre-ville élargi et les faubourgs, en favorisant la mise en œuvre d'opérations en locatif ou accession sociale.

La Ville souhaite poursuivre la réhabilitation des logements dégradés et vacants afin de répondre aux besoins de logement tout en remployant au mieux le patrimoine existant. La mise en œuvre des dispositifs d'amélioration de l'habitat tels que l'OPAH dans le tissu ancien et dans les quartiers résidentiels y contribue particulièrement.

Enfin, Reims se doit de poursuivre une politique d'accueil des gens du voyage, et également de participer à la mise en œuvre de dispositifs spécifiques d'accompagnement pour les populations en voie de sédentarisation.

→ **Orientation n°3-2 : Favoriser l'intensification des espaces urbains**

Les espaces publics sont les lieux communs de tous les rémois, de tous les habitants de la région rémoise et de tous les visiteurs. Il paraît incontournable d'apporter une attention particulière au traitement, à l'animation et à la sûreté de ces places, placettes, voies et cheminements...

Reims promeut la sécurité des déplacements pour l'ensemble des modes de transport (véhicules, transports publics, deux-roues motorisés, vélos, piétons...) afin de favoriser une meilleure coexistence entre tous. La mise en valeur de l'espace public constitue un enjeu primordial afin de dynamiser la Ville et renforcer son attractivité.

La valorisation des espaces publics se considère également au regard du bâti qui les entoure, aussi il paraît primordial de favoriser des formes urbaines intermédiaires et / ou individuelles afin de renforcer la visibilité et les rapports d'échelle entre espaces ouverts et construits.

Afin de renforcer l'animation urbaine, tout en répondant aux objectifs de modération de la consommation d'espaces agricoles et naturels, Reims encourage la densification de la trame bâtie existante, notamment dans les secteurs les mieux connectés aux réseaux de transport en commun et ceux bénéficiant du niveau de desserte suffisant en équipements (eau et assainissement, électricité, gaz, etc).

L'intensification des espaces urbains nécessite par ailleurs le développement des activités économiques dans le tissu dense du centre-ville élargi. Dans cette partie de la Ville, l'offre tertiaire (commerces, hôtellerie-restauration, bureaux, services, etc.) paraît la mieux adaptée pour s'intégrer harmonieusement dans son environnement urbain, et pour accentuer l'attractivité du centre-ville et des faubourgs.

Dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, et notamment ceux éligibles au NPNRU, la mise en œuvre des contrats de ville permet d'assurer un renouvellement urbain adapté à chaque ensemble, intégrant la question des espaces publics : création de places, partage de l'espace public, aménagement d'espaces verts ou de parcs paysagers, etc.

→ **Orientation n°3-3 : Construire la ville des mobilités**

Reims présente un potentiel intéressant en matière d'accessibilité, afin d'en faire une ville proche et durable. Depuis l'extérieur, le territoire bénéficie d'une accessibilité routière et ferroviaire renforcée. Intra-muros, la Ville dispose d'un réseau de transport public dense, lisible et fortement fréquenté, d'une dynamique favorable en matière d'aménagements piétons et cyclables, et d'une politique de stationnement adaptée.

Afin de renforcer cette accessibilité, le Plan de Déplacements Urbains (PDU) prévoit de désengorger le centre-ville du trafic automobile de transit, en complétant le réseau de contournement urbain par des infrastructures de rocade.

Le PDU invite par ailleurs à prolonger les actions en faveur des déplacements actifs, en poursuivant la mise en œuvre du schéma directeur cyclable. Dans cette optique, Reims développe les aménagements de voirie (pistes et bandes cyclables, tourne-à-droite, va-tout-droit, arceaux...), et favoriser le déploiement du mobilier urbain destiné au stationnement cyclable, dans les espaces publics comme sur le domaine privé.

Le développement des modes actifs passe, par ailleurs, par une plus grande sécurisation des déplacements et par la réalisation d'aménagements adaptés dans les espaces publics, notamment dans les espaces de rencontre.

Dans la même optique, la mixité fonctionnelle est l'une des garantes du développement des déplacements cyclables et piétons. Aussi, le maintien et le renforcement des polarités de quartiers, la modernisation des commerces et des services de proximité (accessibilité, accueil, numérique, etc.) apparaissent comme des leviers déterminants.

La question du transport de marchandises (fret routier et ferroviaire, dernier kilomètre) constitue un enjeu notable pour améliorer les performances de la logistique urbaine sur le territoire. En la matière, Reims souhaite favoriser la mise en place d'innovations pour en rationaliser l'organisation.

→ **Orientation n°3-4 : Soutenir une politique audacieuse de cohésion sociale (seniors, petite enfance, jeunesse, handicaps...)**

La cohésion sociale constitue un des enjeux du développement durable. Elle vise à renforcer la solidarité entre les différentes générations et vis-à-vis des personnes les plus en difficulté. A Reims, ce raisonnement s'inscrit dans un contexte de vieillissement de sa population.

Cette situation implique d'accorder une attention particulière dans les aménagements publics (mobilier spécifiques, revêtement de sol, etc.), dans les opérations neuves de construction et dans la réhabilitation du bâti existant afin d'améliorer l'accessibilité des personnes âgées, comme de l'ensemble des personnes à mobilité réduite, aux lieux publics, au logement, aux équipements et services.

La Ville met en œuvre une politique efficace à destination des familles, en favorisant l'accès aux équipements destinés à la petite enfance, aux équipements sportifs et culturels périscolaires, et en accompagnant la scolarisation des enfants, etc.

Reims encourage par ailleurs au développement des nouveaux modes d'habitat, en particulier l'habitat partagé et intergénérationnel, qui contribuent au renforcement des liens entre les différentes générations.

AXE STRATEGIQUE N°4 : REIMS, VILLE D'EXCELLENCE DANS SON CADRE DE VIE

→ Orientation n°4-1 : Dynamiser le centre-ville et les polarités de quartiers

Le renforcement de l'attractivité rémoise est destiné à la fois à attirer de nouvelles entreprises, de nouveaux salariés et de nouveaux habitants, mais aussi à renforcer l'attachement au territoire des acteurs socio-économiques et des habitants actuels.

Cette ambition se traduit par une dynamisation du centre-ville, qui constitue le cœur de l'agglomération et un lieu central d'animation urbaine pour l'ensemble des habitants, mais aussi par une revitalisation des polarités de quartier.

Pour y parvenir, la Ville réalise et/ou accompagne des projets à des fins récréatives, culturelles ou sportives, de tailles et de capacités adaptées selon que l'on se situe dans le centre-ville élargi (complexe aquatique et grande salle événementielle pour le projet Reims Grand Centre), ou dans les quartiers périphériques (notamment dans le cadre du NPNRU : équipements de proximité, salles de sport, etc.).

Par ailleurs, Reims soutient un développement commercial équilibré et cohérent. Ainsi, le commerce de centre-ville et les polarités de quartier doivent être confortés pour offrir une complémentarité avec les zones périphériques.

→ Orientation n°4-2 : Affirmer l'importance d'un patrimoine préservé

Reims bénéficie d'un patrimoine d'exception, couronné par deux inscriptions sur la Liste du patrimoine mondial (Cathédrale, ancienne abbaye Saint-Remi et Palais du Tau en 1991, puis Colline Saint-Nicaise au sein du bien en série Coteaux, Maisons et Caves de Champagne en 2015) et qui s'imprègne par ailleurs dans l'architecture et l'urbanisme de la Reconstruction post-seconde guerre mondiale.

La mise en valeur de ce patrimoine bâti, à travers la création de sites patrimoniaux remarquables, participe au renforcement de l'attractivité touristique, économique, commerciale et résidentielle de la Ville, et à l'intensification du centre-ville élargi.

Leur fonction dans le rayonnement de Reims sera facilitée par des campagnes de rénovation et d'embellissement qui doivent concerner aussi bien les monuments « phares » que les immeubles particuliers qui composent le paysage urbain de la Ville

Cette redynamisation suppose également une valorisation du patrimoine naturel, par la reconquête des Promenades en espace de déambulation et d'animation, et par la poursuite des aménagements de la coulée verte à vocation de loisirs, de détente et de valorisation de la biodiversité.

La préservation de la biodiversité végétale et animale est un défi pour Reims, qui entend s'appuyer sur son épine dorsale, la trame verte et bleue, afin de la faire connaître, la renforcer et la valoriser. La trame verte et bleue définit sur le territoire les corridors écologiques principaux et secondaires qui structurent le fonctionnement et le développement de la biodiversité, facilitant notamment la connexion et les liaisons entre les grands réservoirs naturels.

→ **Orientation n°4-3 : Promouvoir la qualité des politiques culturelles, éducatives et sportives**

La Ville permet l'accès de tous aux activités et aux équipements culturels, éducatifs et sportifs, répondant ainsi aux besoins de l'ensemble des habitants et s'inscrivant par ailleurs dans une politique de promotion de ces pratiques ludiques et pédagogiques.

Reims propose notamment de multiplier les lieux de pratiques sportives en centre-ville comme dans les quartiers, à la fois en complétant la gamme des équipements et en optimisant les complexes sportifs existants et nouveaux afin d'y intégrer de nouvelles disciplines. La réalisation de grands équipements (complexe aquatique, grande salle événementielle, etc.) permettra l'accueil de grandes compétitions régionales, nationales voire internationales, et contribuera à faire connaître certains sports encore peu développés sur le territoire.

Par ailleurs, les aménagements de la coulée verte et la valorisation de la trame verte et bleue permettront le développement de nouveaux usages : déplacements actifs, lieux de convivialité, de sport, de détente et de loisirs.

→ **Orientation n°4-4 : Révéler les caractéristiques « nature » de la ville**

La Ville présente un paysage urbain exceptionnel associant étroitement patrimoine bâti et capital « naturel », étant entendu ici que la nature concerne également l'ensemble des espaces et éléments végétaux aménagés et entretenus par l'homme. La trame bâtie rémoise est environnée par de vastes espaces agricoles, viticoles et naturels, qui constituent autant d'attraits pour les habitants, les acteurs et les visiteurs du territoire.

Afin de renforcer la qualité de ce paysage, la Ville aspire à valoriser les entrées de ville par des aménagements qualitatifs. C'est le cas notamment de l'accès principal au centre-ville depuis le réseau autoroutier et ferroviaire, au niveau des Promenades, qui fera l'objet d'un traitement spécifique dans le cadre du projet Reims Grand Centre.

Reims entend renforcer la place du végétal et de l'eau dans la ville, afin d'atténuer les îlots de chaleur urbains. En effet, par leur densité et l'intensité de leurs activités urbaines, les grandes agglomérations créent de manière artificielle des « micro-climats » caractérisés par des températures plus élevées qu'en milieu rural.

Le développement du végétal et de l'eau dans les espaces libres et sur/dans les constructions publiques ou privées contribue au radoucissement de l'air en même temps qu'il enrichit la qualité du paysage urbain. De même, Reims souhaite développer et préserver le potentiel végétal des quartiers périphériques et des faubourgs afin de satisfaire aux besoins des habitants en matière d'espaces verts (ex : squares, aménagements paysagers, etc.).

Reims souhaite contribuer à la réappropriation des espaces publics par ses habitants, en y favorisant l'accessibilité pour tous. Le réaménagement de la place de l'Hôtel de Ville, des Promenades, de la coulée verte, etc. répondent à cette ambition.

Le territoire comprend des espaces agricoles et naturels qu'il convient de valoriser comme support d'activités, mais aussi comme source d'aménités pour les habitants et les acteurs socio-économiques du territoire (paysage agricole, circuits-courts, maraîchage, jardins familiaux...).

La préservation des milieux humides existants, à l'image du site Natura 2000 des marais de la Vesle et des zones de captage et d'alimentation de la nappe phréatique permet de répondre à des objectifs à la fois territoriaux, paysagers, écologiques et sanitaires.

→ **Orientation n°4-5 : Soutenir une gestion durable des ressources et préserver la santé publique**

La préservation des ressources locales et la protection de la population et des activités face aux risques et nuisances du territoire constituent une finalité primordiale qui s'inscrit dans les principes fondamentaux du développement durable.

Près de 280 hectares de terrains voués à l'urbanisation dans le précédent PLU ont retrouvé leur vocation agricole et naturelle dans le cadre de la révision. Cette évolution témoigne de la volonté de lutter contre l'étalement urbain et de soutenir les filières agro-industrielles et viticoles du territoire.

Cette décision implique de veiller avec grande précaution à la compatibilité des usages au niveau des franges entre l'urbain et le rural, à une gestion précautionneuse des lisières urbaines, et de porter une attention spécifique aux formes urbaines qui ont vocation à se développer dans ces limites.

La maîtrise des ressources suppose également une optimisation des consommations énergétiques. La valorisation et la recherche d'un déploiement du réseau de chaleur urbain constitue le moyen essentiel, pour Reims, de développer les énergies renouvelables et d'accompagner la transition énergétique du territoire.

Face aux aléas naturels (inondation, cavités souterraines, etc.) et technologiques (risques industriels, transport de marchandises, etc.), la Ville manifeste son intention de gérer de manière optimisée la vulnérabilité du territoire pour ses habitants et ses activités. Afin de maîtriser le risque d'inondation et préserver les ressources en eau, Reims optimise la gestion des eaux pluviales, notamment en privilégiant leur traitement à la parcelle.

La volonté de la commune est également de favoriser la perméabilité des sols, en conservant des surfaces en pleine terre et/ou en promouvant l'emploi de matériaux de revêtement de sol favorisant l'infiltration des eaux de ruissellement, sur domaine privé comme dans les espaces publics (ex : stationnement engazonné, noues plantées, etc.).

A l'image de l'ensemble des grandes agglomérations, l'ambition de la Ville est de réduire le bruit engendré par la circulation, en traitant notamment les points noirs du bruit.

Dans le même sens, Reims organise son offre en stationnement afin de réguler le trafic automobile, en adaptant la politique tarifaire de stationnement public, en ajustant et/ou en incitant à la mutualisation des parcs ouverts au public.

Ces actions participent à la lutte contre les phénomènes d'îlots de chaleur urbains, qui doit être prise en considération dans la mise en œuvre des opérations d'aménagement et de construction dans le tissu bâti existant comme dans la conception des projets en extension urbaine afin de lutter contre le changement climatique.